



Déclaration liminaire de la FSU. Élections professionnelles 2022

C'est la 4^{ème} fois qu'il est imposé à nos ministères la modalité du vote électronique pour la grande majorité des scrutins. Et les constats sont toujours les mêmes : la fin du vote papier s'est accompagnée d'un effondrement de la participation aux élections professionnelles.

Des modalités de vote sécurisées mais complexes conduisent à faire du vote une démarche chronophage dans une période de l'année où les personnels sont souvent fatigués et soumis à une charge de travail importante. Nombreux et nombreuses sont les électeurs et les électrices à s'être découragé.es par la complexité inhérente au vote électronique et aux aléas techniques dans lesquels ils et elles ont été jeté.es : notices de vote remises de manière très aléatoire, réassort impossible à l'ouverture du scrutin jeudi 1^{er} décembre... Tout se passe comme si le ministère, et le gouvernement, au-delà des déclarations de principe, sabotaient volontairement le scrutin pour affaiblir la représentativité des organisations syndicales et brider l'expression des personnels. Vous nous direz certainement, que nous sommes réfractaires à la modernité. Nous vous répondrons que nous sommes attachés à la démocratie. C'est notre priorité.

Voter électroniquement, c'est aussi voter loin de toute dynamique collective que garantit un vote à l'urne. Pour ces élections, si le taux de participation a pu être globalement préservé sur certains scrutins, c'est d'abord et essentiellement grâce à l'engagement des équipes syndicales sur le terrain. En effet, les termes de la circulaire sur l'organisation des élections dans les établissements ont rarement été respectés. L'affichage des listes et des professions de foi n'a souvent pas eu lieu, très loin en tout cas de la consigne de création d'un « climat de vote ». Les kiosques de vote n'ont pas toujours été non plus mis en place. Il en fallait de la détermination et de la persévérance pour pouvoir formuler son vote. Il en fallait de la détermination et de la persévérance pour atteindre les 37,2 % de participation au CSA ministériel.

Comme chaque fois, cette participation est très diverse suivant les corps et les situations. Les personnels qui disposent d'un bureau avec un ordinateur, comme les chefs d'établissements par exemple, votent très rapidement et majoritairement, tandis que les collègues les plus précaires, les AESH qui n'ont pour la plupart jamais reçu leur notice de vote, participent évidemment moins. Et pourtant, malgré tous les obstacles, ces personnels ont voté davantage que la dernière fois et exprimé ainsi la volonté de ne pas se laisser déposséder de leur voix.

Au-delà des modalités, c'est le sens même du vote qui était moins évident pour les collègues. La loi de transformation de la fonction publique qui a diminué les prérogatives des élu.es des personnels et la fusion des instances qui a diminué leur nombre démontrent la volonté du gouvernement de s'attaquer aux capacités de résistance des organisations syndicales.

Mais la FSU sort renforcée dans sa conviction syndicale de porter un syndicalisme au plus près des personnels, avec eux, de regagner des cadres de dialogue social à tous les niveaux dans lesquels ce sont leurs situations concrètes, individuelles et collectives qui sont prises en considération, celles de leurs services et établissements et leurs conditions de travail. La FSU est engagée au quotidien pour le service public et ses personnels, ce n'est pas seulement un slogan, c'est d'abord une conception de l'action syndicale, pour gagner aux côtés de nos collègues. Et c'est la raison pour laquelle la FSU mobilisera dès le mois de janvier pour nos salaires, nos retraites, nos métiers et nos conditions de travail.